

AFFAIRE N° 24 : AUGMENTATION DE L'EFFECTIF DE 4 POSTES DE "TECHNICIEN DE GESTION EN ENTREPRISE".

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT :

Par délibérations en date du 27 août 1983, affaire n° 38 et du 14 octobre 1983, affaire n° 22-9, le Conseil Municipal a adopté la création d'un poste de "Technicien de gestion en entreprise" dont la carrière est calquée sur celle d'Adjoint technique.

Dans le cadre de la décentralisation, les municipalités se sont vues octroyer de nouvelles compétences financières. La Commune est ainsi amenée à accroître ses tâches de gestion financière de façon importante.

D'autre part, l'informatisation totale du plan comptable de la Ville m'amène à vous demander de compléter l'effectif actuel de la Comptabilité par des agents ayant reçu une formation spécialisée.

Je vous demanderai, en conséquence, de bien vouloir augmenter l'effectif de la Ville de Saint-Denis de :

- 4 postes de "Technicien de gestion en entreprise".

Les conditions de recrutement restent celles prévues par les délibérations précitées.

*Reçu à la Préfecture
le 03/01/1984*

T. SVP →

LE SECRETAIRE lit l'avis des Commissions :

- Affaires Générales : précise qu'il ne s'agit pas pour l'instant d'un recrutement, mais seulement d'une ouverture de postes budgétaires et souhaite que puissent y accéder en priorité des employés travaillant déjà dans la commune.

- Finances : propose d'ouvrir trois postes budgétaires.

M. ANNETTE - Est-ce que la création de ces postes a été intégrée dans le budget 84 ?

M. GERARD Marc - Cela a été pris en compte.

M. ANNETTE - Pour 4 postes ou 3 postes ?

M. CROCHET - Il y a actuellement au niveau de la promotion interne 2 employés qui pourraient bénéficier de cette promotion, et cela est inclus dans le budget 84.

M. ANNETTE - Cela signifie qu'on recrutera 2 pour remplacer ceux qui seront promus.

M. CROCHET - Non. C'est pour un reclassement interne.

LE MAIRE - On crée 3 postes, mais il est prévu 2 postes en financement ; le 3e poste reste ouvert pour ultérieurement ; on n'est pas obligé de le pourvoir tout de suite.

M. ANNETTE - Le 4e poste était-il nécessaire ?

LE MAIRE - C'était des ouvertures de postes, mais il n'y avait pas de financement. Pour l'instant, on ne finance que 2 postes.

Mise aux voix, cette affaire EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

*

* *